

ASSURANCE ANNULATION



Le coût de l'assurance annulation est de 375€ (programme Classic) ou 535€ (programmes Select et All Included).

Elle est à souscrire dès l'inscription et à régler lors de l'inscription en plus de l'acompte de 400€ qui permet de confirmer la demande de réservation au programme choisi.

Elle rembourse intégralement les sommes versées sauf les frais liés à l'émission et l'envoi des documents nécessaires à la demande de visa le cas échéant, le coût des billets aériens/ferroviaires non remboursables si celui-ci a déjà été émis lors de l'annulation et le coût de l'assurance annulation si l'élève devait annuler son départ en cas de maladie grave ou accident empêchant le bon déroulement de son séjour, en cas de redoublement ou d'échec au baccalauréat, en cas de perte d'emploi du responsable légal après la date d'inscription ou encore en cas du décès de l'un des membres proches (parents, frère, sœur).

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours suivant sa cause, accompagnée de la pièce justificative appropriée : 1°un certificat médical précisant la nature, l'origine de l'accident ou de la maladie ainsi que l'arrêt prescrit précisant l'incapacité au départ ; 2°avis de redoublement du conseil de classe ; 3°résultats du baccalauréat; 4°justificatifs de licenciement; 5°avis de décès.

Sans assurance annulation ou en cas de motif autre, les pénalités indiquées ci-dessous seront déduites des acomptes versés :

- 30 % du forfait total facturé à plus de 120 jours du départ.
- 60 % du forfait total facturé du 119e au 60e jour du départ.
- 70% du forfait total facturé du 59e au 31e jour du départ.
- 80 % du forfait total facturé du 30e au 21e précédent le départ.
- 90 % du forfait total facturé du 20e au 11e précédent le départ.
- 100 % du forfait total facturé à compter du 10ème jour précédent le départ (ou si absence le jour du départ). Dans tous les cas, le coût des billets aériens/ferroviaires non remboursables, les frais de dossier seront retenus en totalité, à l'exception des taxes aériennes pour les séjours avec voyage avion.